



## Passage CDD en CDI avant terme

Par **nao**, le **19/06/2016** à **23:29**

Bonsoir,

Actuellement en CDD jusqu'au 30/10/16, ma responsable me propose de passer en CDI avant la fin de mon contrat. Nous sommes actuellement 2 dans le service avec le même contrat et nous devons passer en CDI tous les 2.

L'offre en question a été publiée en ligne (mais le type de contrat indiqué est un CDD et non un CDI) et ma responsable nous a dit que nous devons postuler à l'offre c'est la procédure, après nous aurons un entretien avec les RH.

Est-ce normal? En plus dans l'offre l'entreprise indique rechercher une seule personne.

Si nous refusons le CDI car le salaire ne nous satisfait pas, aurons nous droit à l'indemnité de précarité.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **20/06/2016** à **08:43**

Bonjour,

Il faudrait savoir comment cette proposition de votre responsable vous est faite mais a priori vous n'avez aucune obligation de répondre à une offre en CDD si elle ne vous intéresse pas et il n'y a aucune procédure qui puisse vous y contraindre...

Pour vous priver de l'indemnité de précarité, la proposition au terme du CDD d'un CDI doit être pour le même emploi ou similaire assorti d'une rémunération au moins équivalente...